

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : TYLMIX 10 % PREMELANGE MEDICAMENTEUX, Prémélange médicamenteux

Titulaire : CEVA SANTE ANIMALE

Composition : Tylosine (sous forme de phosphate) 100 000 UI - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1964588 7/2017

Date de décision : 28/02/2017